

Pascal VAILLES
Géomètre-Expert
Diplômé de l'Institut de Topométrie

HECTARE
ZAC de la grande Borde
45 rue Garance
31670 LABÈGE

FACTURE

BUREAU PRINCIPAL

170 Avenue Saint-Germier
31600 MURET
05 61 51 01 27

BUREAU SECONDAIRE

2 Place Capitaine Gesse
31800 SAINT-GAUDENS
05 61 89 11 47

Réf Facture	Date	Dossier	Objet
F25-476	24/12/2025	A1869	Réimplantation d'un point du plan de vente n°5 du lotissement l'enclos des sources à Muret conformément au mail du 16/12/2025

Désignation
- Contrôle et calcul des points à implanter - Implantation de 1 point conformément au mail du 16/12/2025: <i>Les points seront matérialisés par des bornes ou repères autres.</i> Nota : le terrain devra être nettoyé et accessible au niveau des limites divisaires sans quoi le Géomètre-Expert ou le Collaborateur se réserve le droit de reporter l'intervention occasionnant ainsi des frais supplémentaires. - Contrôle des points implantés et mise à jour du plan de division et de vente si nécessaire

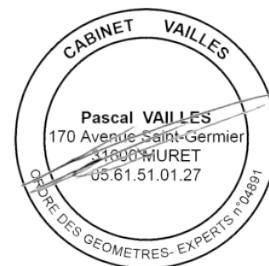
A régler avant le 07/01/2026

TOTAL HT :	350,00 €
TOTAL TVA - 20,00% :	70,00 €
TOTAL TTC :	420,00 €

Conformément au devis N° : **D25-542** accepté le 17/12/2025

TVA intracommunautaire FR44421289182

Aucun règlement effectué à ce jour



- Règlement par chèque à l'ordre de : « **Cabinet VAILLES** »
- Règlement par Virement : IBAN : FR76 1310 6005 0020 0024 0996 069 – Code BIC : AGRIFRPP831

En cas de retard de paiement, le client est redevable des pénalités de retard aux taux suivant : trois le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retards sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. En outre, le client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.